



Les médiathèques de la ville de Puteaux organisent un concours de nouvelles policières.

Les participants devront rédiger une nouvelle policière inédite et libre de droits, avec un nombre de mots imposés à choisir parmi une liste de mots sélectionnés.

RÈGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Ce concours est ouvert du mercredi 15 février au dimanche 30 avril 2017 à 17h00.

Il comprend deux catégories :

- **Adolescent** de 14 à 17 ans
- **Adulte** à partir de 18 ans, professionnels compris

Les âges requis doivent être valables à la clôture du concours, soit le **30 avril 2017**.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE

La nouvelle présentée doit être une création originale, écrite en français au format A4 et dactylographiée en corps Arial taille 12, interligne simple.

La nouvelle doit comporter un titre, ainsi qu'un pseudonyme choisi par l'auteur.

Le texte doit comporter les caractéristiques indiquées ci-dessous pour chaque catégorie et respecter la longueur prescrite.

- **Adolescent** : de 600 à 1200 mots en utilisant obligatoirement dans le texte trois mots sur les cinq suivants : **Empreinte ; Hypnose ; Lame ; Obscur ; Zyeuter**

- **Adulte** : 1200 à 2300 mots en utilisant obligatoirement dans le texte six mots sur les dix suivants : **Autopsie ; Coercition ; Dégouliner ; Illégal ; Jazz ; Nitroglycérine ; Récidive ; Sociopathe ; Tatouage ; Xénophobe**

Les mots choisis dans la liste ci-dessus devront apparaître **en gras** dans le texte.

MODALITES

La date limite d'envoi des nouvelles est fixée de la manière suivante :

- **par mail** à mediatheques@mairie-puteaux.fr jusqu'au dimanche 30 avril 17h, heure de réception du mail faisant foi.

- **par envoi postal** à *Mairie de Puteaux – Service des médiathèques, 131 rue de la République 92800 Puteaux* jusqu'au dimanche 30 avril 17h, cachet de la poste faisant foi.

- **ou les déposer** à l'accueil des médiathèques de la ville de Puteaux, aux jours et horaires d'ouverture de celles-ci.

Attention :

Les nom, prénom, âge, adresse, contact téléphonique et titre de la nouvelle doivent impérativement être indiqués, de façon lisible.

Pour les mineurs, la nouvelle doit être accompagnée d'une autorisation parentale signée.

La nouvelle devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- La nouvelle doit respecter le sujet du concours.
- La nouvelle doit comporter un titre.
- Une seule nouvelle par participant.
- La nouvelle doit être originale et ne pas enfreindre la législation en vigueur sur le droit de la propriété intellectuelle et de la vie privée.
- La nouvelle ne doit pas être injurieuse ou diffamatoire.

VOTE ET JURY

Modalité de vote

Trois gagnants par catégorie seront désignés de la façon suivante :

- Vote du jury

Le jury qui examinera les nouvelles soumises au concours sera composé de 4 personnes (bibliothécaires, représentant de la mairie et écrivain).

Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner 3 vainqueurs dans chaque catégorie.

Les membres du jury ne seront pas autorisés à voter pour les nouvelles des membres de leur famille.

Les gagnants du vote du jury seront ceux qui auront obtenu le plus de voix.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aux gagnants de chaque catégorie aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à 19h00, au Palais de la Médiathèque, à l'auditorium du rez-de-chaussée.

L'ensemble des participants du concours sera avisé par téléphone ou mail de cette remise des prix.

DROITS SUR L'ŒUVRE PRODUITE

Lors de la transmission de leur nouvelle à la ville en vue de participer à ce concours, les participants ou responsables légaux autorisent l'exploitation et la diffusion par la Ville de la nouvelle produite dans le cadre de ce concours.

Aucune rémunération ne sera versée au titre de la participation au concours.

- Chaque participant concède à la ville la libre disposition de la nouvelle fournie et en autorise sa publication sans aucune contre-partie, sur les supports digitaux et imprimés de la ville.

- L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

- Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant.

Les participants ainsi que leurs responsables légaux peuvent s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

**Mairie de Puteaux – Service des Médiathèques
131 rue de la République 92800 Puteaux**

- Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Tout participant ne respectant pas les dispositions de celui-ci se verra exclure du concours.